

25 MARS 2014

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 18 MARS 2014

Date de convocation :
03 mars 2014

Date d'affichage :
03 mars 2014

Nombre de membres
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 25

Pouvoir : 1

OBJET : 2014/C03/01

**Budget Principal
Compte Administratif
2013**

Acte rendu exécutoire le :

26 MARS 2014

Après dépôt en Préfecture le :

25 MARS 2014

Et publication le :

26 MARS 2014

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille quatorze
Le 18 mars à 17 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (25) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Nicolas JUILLET, Patrick DYON, Vice-Présidents

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Michel BAZIN, Christian BRANLE, Dominique CHARLOT, Jean-Marie CORBET, Patrice CORPELET, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Jean JOUANET, Michel LAMY, Jean-Marie MARJOLET, Patrick MAUFROY, Henri PETIT DE BANTEL, Jacques RIGAUD, Jean-René SALINGUE, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (16) :

Mme et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Jean-Michel FRAMERY, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Bruno MEUNIER, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoir (1) :

Colette ROTA représentée par Madame Danièle BOEGLIN.

Budget Principal - Compte Administratif 2013

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
58	0	0

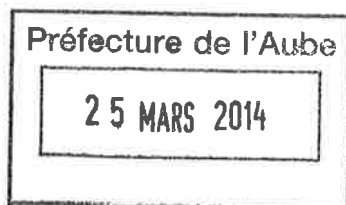
CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2013.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur syndical, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE et ARRETE les résultats définitifs 2013 tels que résumés ci-dessous :

Compte administratif		Dépenses	Recettes	Solde (+ou-)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2013	496 350,43 €	559 392,68 €	+ 63 042,25 €
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		460 809,09 €	+ 460 809,09 €
	Excédent ou déficit global	496 350,43 €	1 020 201,77 €	+ 523 851,34 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2013	7 399,90 €	7 053,92 €	- 345,98 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		65 482,56 €	+ 65 482,56 €
	Excédent ou déficit global	7 399,90 €	72 536,48 €	+ 65 136,58 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2013	Fonctionnement			
	Investissement	3 500,00 €		- 3 500,00 €
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser)		507 250,33 €	1 092 738,25 €	+ 585 487,92 €

ADOpte le compte administratif 2013.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 25 mars 2014
La Présidente,

Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

25 MARS 2014

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 18 MARS 2014

Date de convocation :
03 mars 2014

Date d'affichage :
03 mars 2014

Nombre de membres
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 25

Pouvoir : 1

OBJET : 2014/C03/02

**Fixation de la cotisation
des collectivités
adhérentes au SDEDA
pour 2014**

Acte rendu exécutoire le :

26 MARS 2014

Après dépôt en Préfecture le :

25 MARS 2014

Et publication le :

26 MARS 2014

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille quatorze
Le 18 mars à 17 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (25) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Nicolas JUILLET, Patrick DYON, Vice-Présidents

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Michel BAZIN, Christian BRANLE, Dominique CHARLOT, Jean-Marie CORBET, Patrice CORPELET, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Jean JOUANET, Michel LAMY, Jean-Marie MARJOLET, Patrick MAUFROY, Henri PETIT DE BANTEL, Jacques RIGAUD, Jean-René SALINGUE, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (16) :

Mme et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Jean-Michel FRAMERY, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Bruno MEUNIER, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoir (1) :

Colette ROTA représentée par Madame Danièle BOEGLIN.

Fixation de la cotisation des collectivités adhérentes au SDEDA pour 2014

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article 10 des statuts, la cotisation des personnes morales membres est destinée au financement des dépenses d'administration générale.

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires 2014 présenté lors de sa séance du 28 janvier 2014,

Vu le projet de Budget Primitif 2014 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
64	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE de fixer la cotisation 2014 à **1,00 € par habitant**.

RAPPELLE que le montant de la cotisation est calculé sur la base de la population INSEE 2011.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 25 mars 2014
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

25 MARS 2014

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

25 MARS 2014

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 18 MARS 2014

Date de convocation :
03 mars 2014

Date d'affichage :
03 mars 2014

Nombre de membres
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 25

Pouvoir : 1

OBJET : 2014/C03/03

**Budget Annexe
Compte Administratif
2013**

Acte rendu exécutoire le :

26 MARS 2014

Après dépôt en Préfecture le :

25 MARS 2014

Et publication le :

26 MARS 2014

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille quatorze
Le 18 mars à 17 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (25) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Nicolas JUILLET, Patrick DYON, Vice-Présidents

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Michel BAZIN, Christian BRANLE, Dominique CHARLOT, Jean-Marie CORBET, Patrice CORPELET, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Jean JOUANET, Michel LAMY, Jean-Marie MARJOLET, Patrick MAUFROY, Henri PETIT DE BANTEL, Jacques RIGAUD, Jean-René SALINGUE, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (16) :

Mme et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Jean-Michel FRAMERY, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Bruno MEUNIER, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoir (1) :

Colette ROTA représentée par Madame Danièle BOEGLIN.

Budget Annexe - Compte Administratif 2013

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN, après s'être fait présenter le budget primitif annexe et les décisions modificatives de l'exercice correspondant,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0

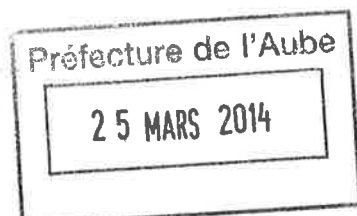
CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2013.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur syndical, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE et ARRETE les résultats définitifs 2013 tels que résumés ci-dessous :

Compte administratif		Dépenses	Recettes	Solde (+ou-)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2013	11 990 048,46 €	12 656 572,03 €	+ 666 523,57 €
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		1 987 103,71 €	+ 1 987 103,71 €
	Excédent ou déficit global	11 990 048,46 €	14 643 675,74 €	+ 2 653 627,28 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2013	140 520,50 €	17 698,97 €	- 122 821,53 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		42 740,79 €	+ 42 740,79 €
	Excédent ou déficit global	140 520,50 €	60 439,76 €	- 80 080,74 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2013	Fonctionnement			
	Investissement	9 700,00 €		- 9 700,00 €
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser)		12 140 268,96 €	14 704 115,50 €	+ 2 563 846,54 €

ADOpte le compte administratif 2013.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 25 mars 2014
La Présidente,

Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

25 MARS 2014

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 18 MARS 2014

Date de convocation :
03 mars 2014

Date d'affichage :
03 mars 2014

Nombre de membres
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 25

Pouvoir : 1

OBJET : 2014/C03/04

**Résultats consolidés
2013**

Acte rendu exécutoire le :

26 MARS 2014

Après dépôt en Préfecture le :

25 MARS 2014

Et publication le :

26 MARS 2014

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille quatorze
Le 18 mars à 17 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (25) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Nicolas JUILLET, Patrick DYON, Vice-Présidents

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Michel BAZIN, Christian BRANLE, Dominique CHARLOT, Jean-Marie CORBET, Patrice CORPELET, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Jean JOUANET, Michel LAMY, Jean-Marie MARJOLET, Patrick MAUFROY, Henri PETIT DE BANTEL, Jacques RIGAUD, Jean-René SALINGUE, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (16) :

Mme et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Jean-Michel FRAMERY, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Bruno MEUNIER, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoir (1) :

Colette ROTA représentée par Madame Danièle BOEGLIN.

Résultats consolidés 2013

Lors de sa séance du mardi 28 janvier 2014, le Comité Syndical a décidé de fusionner le budget principal avec son budget annexe.

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
64	0	0

VOTE et ARRETE les résultats consolidés définitifs 2013 tels que résumés ci-dessous :

Compte administratif		Dépenses	Recettes	Solde (+ou-)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2013	12 486 398,89 €	13 215 964,71 €	+ 729 565,82 €
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		2 247 912,80 €	+ 2 247 912,80 €
	Excédent ou déficit global	12 486 398,89 €	15 663 877,51 €	+ 3 177 478,62 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2013	147 920,40 €	24 752,89 €	- 123 167,51 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		108 223,35 €	+ 108 223,35 €
	Excédent ou déficit global	147 920,40 €	132 976,24 €	- 14 944,16 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2013	Fonctionnement			
	Investissement	13 200,00 €		- 13 200,00 €
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser)		12 647 519,29 €	15 796 853,75 €	+ 3 149 334,46 €

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 25 mars 2014
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

25 MARS 2014

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

Date de convocation :
03 mars 2014

Date d'affichage :
03 mars 2014

Nombre de membres
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 25

Pouvoir : 1


OBJET : 2014/C03/05

**Budget Principal 2014
Affectation du résultat
consolidé de l'exercice
2013**

Acte rendu exécutoire le :
26 MARS 2014

Après dépôt en Préfecture le :
25 MARS 2014

Et publication le :
26 MARS 2014

La Présidente,

Danièle BOEGLIN

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 18 MARS 2014

L'An Deux Mille quatorze
Le 18 mars à 17 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (25) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Nicolas JUILLET, Patrick DYON, Vice-Présidents

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Michel BAZIN, Christian BRANLE, Dominique CHARLOT, Jean-Marie CORBET, Patrice CORPELET, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Jean JOUANET, Michel LAMY, Jean-Marie MARJOLET, Patrick MAUFROY, Henri PETIT DE BANTEL, Jacques RIGAUD, Jean-René SALINGUE, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (16) :

Mme et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Jean-Michel FRAMERY, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Bruno MEUNIER, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoir (1) :

Colette ROTA représentée par Madame Danièle BOEGLIN.

Budget Principal 2014 – Affectation du résultat consolidé de l'exercice 2013

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé dans sa séance du 18 mars 2014, le compte administratif 2013 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 729 565,82 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un déficit de 123 167,51 € et un solde de restes à réaliser de - 13 200,00 € entraînant un besoin de financement,

Considérant les besoins recensés par l'exercice 2013,

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement,

LE COMITE SYNDICAL

Vote		
Pour	Contre	Abstention
64	0	0

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2014 le résultat comme suit :

- ↳ Report en section d'investissement – article D001, la somme **14 944,16 €**.
- ↳ Couverture du besoin de financement – article 1068, la somme **28 144,16 €**.
- ↳ Report en section de Fonctionnement – article R002, la somme de **3 149 334,46 €**.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 25 mars 2014
La Présidente,


Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

25 MARS 2014

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

25 MARS 2014

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 18 MARS 2014

Date de convocation :
03 mars 2014

Date d'affichage :
03 mars 2014

Nombre de membres
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 25

Pouvoir : 1

OBJET : 2014/C03/06

Budget Primitif 2014

Acte rendu exécutoire le :

26 MARS 2014

Après dépôt en Préfecture le :

25 MARS 2014

Et publication le :

26 MARS 2014

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille quatorze
Le 18 mars à 17 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (25) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Nicolas JUILLET, Patrick DYON, Vice-Présidents

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Michel BAZIN, Christian BRANLE, Dominique CHARLOT, Jean-Marie CORBET, Patrice CORPELET, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Jean JOUANET, Michel LAMY, Jean-Marie MARJOLET, Patrick MAUFROY, Henri PETIT DE BANTEL, Jacques RIGAUD, Jean-René SALINGUE, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (16) :

Mme et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Jean-Michel FRAMERY, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Bruno MEUNIER, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoir (1) :

Colette ROTA représentée par Madame Danièle BOEGLIN.

Budget Primitif 2014

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'avis du bureau syndical du 18 mars 2014,

Vu la délibération n°2014/C03/05 du 18 mars 2014 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2013,

Entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Danièle BOEGLIN, Présidente

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
64	0	0

ADOPTE le Budget Primitif 2014 du SDEDA arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section d'investissement : 114 000,00 € dont 13 200,00 € de restes à réaliser
- Section de fonctionnement : 20 356 932,00 €

FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté		3 149 334,46 €
022	Dépenses imprévues		
023	Virement à la section d'investissement	35 855,84 €	
011	Charges à caractère général	14 555 976,16 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	379 500,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	5 023 600,00 €	
66	Charges financières	6 000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	306 000,00 €	
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	50 000,00 €	2 700,00 €
013	Atténuations de charges		35 000,00 €
70	Dotations, subventions et participations		8 500,00 €
74	Dotations, subventions et participations		11 828 997,54 €
75	Autres produits de gestion courante		5 300 500,00 €
77	Produits exceptionnels		31 900,00 €
TOTAL		20 356 932,00 €	20 356 932,00 €

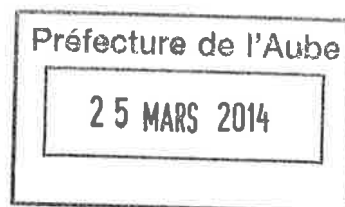
INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	14 944,16 €	
10	Excédent de fonctionnement capitalisé		28 144,16 €
020	Dépenses imprévues	155,84 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		35 855,84 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	2 700,00 €	50 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	48 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	48 200,00 €	
TOTAL		114 000,00 €	114 000,00 €

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 25 mars 2014
La Présidente,



 Danièle BOEGLIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

25 MARS 2014

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 18 MARS 2014

Date de convocation :
03 mars 2014

Date d'affichage :
03 mars 2014

Nombre de membres
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 25

Pouvoir : 1

OBJET : 2014/C03/07

**Protocole de partenariat
avec le SDEDM**

Acte rendu exécutoire le :

26 MARS 2014

Après dépôt en Préfecture le :

25 MARS 2014

Et publication le :

26 MARS 2014

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille quatorze
Le 18 mars à 17 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (25) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Nicolas JUILLET, Patrick DYON, Vice-Présidents

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Michel BAZIN, Christian BRANLE, Dominique CHARLOT, Jean-Marie CORBET, Patrice CORPELET, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Jean JOUANET, Michel LAMY, Jean-Marie MARJOLET, Patrick MAUFROY, Henri PETIT DE BANTEL, Jacques RIGAUD, Jean-René SALINGUE, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (16) :

Mme et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Jean-Michel FRAMERY, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Bruno MEUNIER, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoir (1) :

Colette ROTA représentée par Madame Danièle BOEGLIN.

Protocole de partenariat avec le SDEDM

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée, que les Syndicats de Traitement de l'Aube (SDEDA), des Ardennes (VALODEA) et de la Haute-Marne (SDEDM) collaborent actuellement au sein d'un groupement de commandes pour la valorisation de l'acier, de l'aluminium, des plastiques et des papiers-cartons.

Il est proposé de renforcer, dans un premier temps par un protocole, le partenariat avec le SDEDM sur les aspects stratégiques du tri et du traitement des déchets ménagers.

Le protocole pourra donc s'organiser autour des actions suivantes :

- réaliser des études prospectives, notamment sur l'optimisation du traitement des déchets entre les deux départements,
- mettre en commun des informations sur tous les sujets stratégiques, financiers, administratifs et techniques,
- mettre en commun leurs moyens matériels et/ou humains dès lors que l'efficience de la démarche sera avérée,
- organiser des formations communes à destination du personnel ou des élus.

Vu le projet de Protocole de partenariat soumis à son examen,

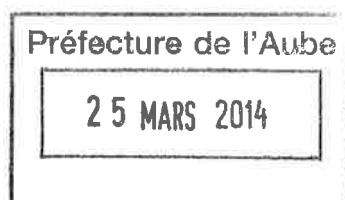
Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
64	0	0

LE COMITE SYNDICAL

AUTORISE la Présidente à signer le Protocole de partenariat avec le Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets Ménagers de Haute-Marne (SDEDM).

RAPPELLE que le présent Protocole est signé pour une durée indéterminée et pourra être amendé ou abrogé à tout moment, par avenant conclu après délibérations concordantes des assemblées délibérantes de chacun des membres.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 25 mars 2014
La Présidente,

A circular official seal of the Prefecture de l'Aube is partially visible behind the signature. The signature is "Danièle BOEGLIN" written in black ink with a stylized flourish.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

25 MARS 2014

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 18 MARS 2014

Date de convocation :
03 mars 2014

Date d'affichage :
03 mars 2014

Nombre de membres
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 25

Pouvoir : 1

OBJET : 2014/C03/09

**Création d'un emploi
de Rédacteur**

Acte rendu exécutoire le :

26 MARS 2014

Après dépôt en Préfecture le :

25 MARS 2014

Et publication le :

26 MARS 2014

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille quatorze
Le 18 mars à 17 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (25) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Nicolas JUILLET, Patrick DYON, Vice-Présidents

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Michel BAZIN, Christian BRANLE, Dominique CHARLOT, Jean-Marie CORBET, Patrice CORPELET, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Jean JOUANET, Michel LAMY, Jean-Marie MARJOLET, Patrick MAUFROY, Henri PETIT DE BANTEL, Jacques RIGAUD, Jean-René SALINGUE, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (16) :

Mme et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Jean-Michel FRAMERY, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Bruno MEUNIER, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoir (1) :

Colette ROTA représentée par Madame Danièle BOEGLIN.

Création d'un emploi de Rédacteur

Madame la Présidente expose au Comité Syndical qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi de rédacteur d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 95-25 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 95-26 du 10 janvier 1995 portant échelonnement indiciaire applicable aux rédacteurs territoriaux,

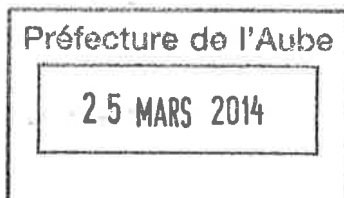
Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
64	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE

- **DE CREER** un poste de Rédacteur (catégorie B) de 35 heures hebdomadaires,
- **L'ECHELONNEMENT INDICIAIRE**, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- **DE COMPLETER** en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux du SDEDA,
- les **CREDITS NECESSAIRES** à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget du SDEDA.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 25 mars 2014
La Présidente,

A circular official seal of the Prefecture of Aube is partially visible behind the signature. The signature is "Danièle BOEGLIN" written in black ink with a stylized flourish.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

25 MARS 2014

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 18 MARS 2014

Date de convocation :
03 mars 2014

Date d'affichage :
03 mars 2014

Nombre de membres
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 25

Pouvoir : 1

OBJET : 2014/C03/10

**Régime indemnitaire du
personnel du SDEDA
Mise à jour**

Acte rendu exécutoire le :

26 MARS 2014

Après dépôt en Préfecture le :

25 MARS 2014

Et publication le :

26 MARS 2014

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille quatorze
Le 18 mars à 17 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (25) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Nicolas JUILLET, Patrick DYON, Vice-Présidents

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Michel BAZIN, Christian BRANLE, Dominique CHARLOT, Jean-Marie CORBET, Patrice CORPELET, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Jean JOUANET, Michel LAMY, Jean-Marie MARJOLET, Patrick MAUFROY, Henri PETIT DE BANTEL, Jacques RIGAUD, Jean-René SALINGUE, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (16) :

Mme et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Jean-Michel FRAMERY, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Bruno MEUNIER, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoir (1) :

Colette ROTA représentée par Madame Danièle BOEGLIN.

**Régime indemnitaire du personnel du SDEDA
Mise à jour**

Madame la Présidente expose qu'il est nécessaire de mettre à jour le régime indemnitaire applicable au personnel du SDEDA. Elle rappelle qu'en application du décret n° 91.875 du 6 septembre 1991, il est possible d'allouer les indemnités et primes qui sont énumérées ci-après.

Vu la délibération n° 2013/C12/04 du 10 décembre 2013 relatives au régime indemnitaire des agents du Syndicat,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
64	0	0

LE COMITE SYNDICAL,

DECIDE de mettre à jour les indemnités pouvant être attribuées aux agents du SDEDA telles qu'arrêtées ci-dessous :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Attaché

- *Prime de fonctions et de résultats* (loi n°2010-751 du 05 juillet 2010, art.38 et 40 ; décret n°2008-1533 du 22 décembre 2008 ; arrêté du 22 décembre 2008 ; arrêté du 09 octobre 2009 ; arrêté du 09 février 2011).

Rédacteur, Adjoint Administratif

- *Indemnités horaires pour travaux supplémentaires* (décret n°91-875 du 06 septembre 1991 modifié ; décret n°2002-60 du 14 janvier 2002).

- *Indemnité d'administration et de technicité* (décret n°91-875 du 06 septembre 1991 ; décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 ; arrêté du 14 janvier 2002).

Attaché, Rédacteur, Adjoint Administratif

- *Indemnité d'exercice de missions des préfectures* (décret n°91-875 du 06 septembre 1991 modifié ; décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 modifié par décret n°2012-1457 du 24 décembre 2012 ; arrêté ministériel du 24 décembre 2012).

FILIERE TECHNIQUE

Ingénieur Principal et Ingénieur

- *Prime de service et de rendement* (décret n°91-875 du 06 septembre 1991 modifié ; décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009 ; arrêté ministériel du 15 décembre 2009).

- *Indemnité spécifique de service* (décret n°2003-799 du 25 août 2003 modifié en dernier lieu par le décret n°2012-1494 du 27 décembre 2012 ; arrêté du 25 août 2003 modifié en dernier lieu par l'arrêté du 31 mars 2011 ; circulaire n° NOR : INTB0000062C du 22 mars 2000).

FILIERE TECHNIQUE

Adjoint Technique Principal

- *Indemnités horaires pour travaux supplémentaires* (décret n°91-875 du 06 septembre 1991 modifié ; décret n°2002-60 du 14 janvier 2002).
- *Indemnité d'administration et de technicité* (décret n°91-875 du 06 septembre 1991 ; décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 ; arrêté du 14 janvier 2002).
- *Indemnité d'exercice de missions des préfectures* (décret n°91-875 du 06 septembre 1991 modifié ; décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 modifié par décret n°2012-1457 du 24 décembre 2012 ; arrêté ministériel du 24 décembre 2012).

FILIERE ANIMATION

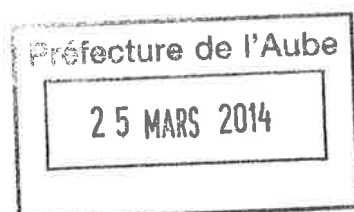
Adjoint d'Animation

- *Indemnités horaires pour travaux supplémentaires* (décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 ; arrêté ministériel du 14 janvier 2002 modifié).
- *Indemnité d'administration et de technicité* (décret n°91-875 du 06 septembre 1991, décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 ; arrêté du 14 janvier 2002).
- *Indemnité d'exercice de missions des préfectures* (décret n°91-875 du 06 septembre 1991 modifié ; décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 modifié par décret n°2012-1457 du 24 décembre 2012 ; arrêté ministériel du 24 décembre 2012).

sans préjudice des droits à attribution du supplément familial de traitement, de l'indemnité de résidence, ainsi que du remboursement des frais de déplacement et de mission lorsque la possibilité en est prévue par la loi ;

PRECISE que la rémunération des agents non titulaires pourrait être fixée par référence au montant de la rémunération et des indemnités d'un agent titulaire exerçant des fonctions équivalentes.

PREND ACTE du fait que les attributions individuelles afférentes aux indemnités ainsi visées seront déterminées par Madame la Présidente, dans le respect des plafonds individuels et collectifs résultant des textes applicables.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 25 mars 2014
La Présidente,

Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

25 MARS 2014

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 18 MARS 2014

Date de convocation :
03 mars 2014

Date d'affichage :
03 mars 2014

Nombre de membres
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 25

Pouvoir : 1

OBJET : 2014/C03/11

**Contrat de reprise
du verre
Avenant n°1**

Acte rendu exécutoire le :

26 MARS 2014

Après dépôt en Préfecture le :

25 MARS 2014

Et publication le :

26 MARS 2014

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille quatorze
Le 18 mars à 17 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (25) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Nicolas JUILLET, Patrick DYON, Vice-Présidents

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Michel BAZIN, Christian BRANLE, Dominique CHARLOT, Jean-Marie CORBET, Patrice CORPELET, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Jean JOUANET, Michel LAMY, Jean-Marie MARJOLET, Patrick MAUFROY, Henri PETIT DE BANTEL, Jacques RIGAUD, Jean-René SALINGUE, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (16) :

Mme et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Jean-Michel FRAMERY, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Bruno MEUNIER, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoir (1) :

Colette ROTA représentée par Madame Danièle BOEGLIN.

**Contrat de reprise du verre
Avenant n°1**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le SDEDA gère les contrats de reprise et de valorisation des emballages dont le verre et des papiers collectés sélectivement.

La société OI Manufacturing avait récemment proposé au Syndicat de modifier l'exutoire du verre collecté pour le compte de collectivités adhérentes au SDEDA de Saint Menge à Reims. Malgré ce changement de destination, OI Manufacturing maintenait la même participation au transport du verre malgré une distance kilométrique plus faible. Dans un nouvel avenant, OI Manufacturing propose désormais d'offrir l'accès aux 2 exutoires de Saint Menge ou Reims à la discrétion des collectivités adhérentes du Syndicat.

Il est donc proposé un avenant qui tienne compte de cette modification.

Vu le projet d'avenant n°1 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
64	0	0

LE COMITE SYNDICAL

RETIRE sa délibération n° 2014/C01/06 en date du 28 janvier 2014 autorisant la Présidente à signer un avenant n°1.

AUTORISE la Présidente à signer avec la société OI Manufacturing un avenant n°1 au contrat de reprise option Filière.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 25 mars 2014
La Présidente,


Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

25 MARS 2014

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

Date de convocation :
03 mars 2014

Date d'affichage :
03 mars 2014

Nombre de membres
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 25

Pouvoir : 1


OBJET : 2014/C03/08

**Assistance à maîtrise
d'ouvrage pour la mise
en place d'une plateforme
de traitement des déchets
ménagers et assimilés
Autorisation de la
Présidente à signer le
marché**

Acte rendu exécutoire le :
26 MARS 2014

Après dépôt en Préfecture le :
25 MARS 2014

Et publication le :
26 MARS 2014

La Présidente,

Danièle BOEGLIN

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 18 MARS 2014

L'An Deux Mille quatorze
Le 18 mars à 17 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (25) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Nicolas JUILLET, Patrick DYON, Vice-Présidents

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Michel BAZIN, Christian BRANLE, Dominique CHARLOT, Jean-Marie CORBET, Patrice CORPELET, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Jean JOUANET, Michel LAMY, Jean-Marie MARJOLET, Patrick MAUFROY, Henri PETIT DE BANTEL, Jacques RIGAUD, Jean-René SALINGUE, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (16) :

Mme et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Jean-Michel FRAMERY, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Bruno MEUNIER, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoir (1) :

Colette ROTA représentée par Madame Danièle BOEGLIN.

**Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une plateforme de traitement des déchets ménagers et assimilés
Autorisation de la Présidente à signer le marché**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que cette dernière avait décidé de lancer un marché ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la mise en place d'une plateforme de traitement des déchets ménagers et assimilés. La mission consiste en une assistance technico-économique, financière, fiscale et de concertation-communication, pour la réalisation du programme de l'opération, la consultation et le choix de (des) (l') opérateur(s), le suivi de l'aménagement et de la construction de la plateforme destinée à recevoir les ouvrages, les opérations de mise en service des différentes unités de la plateforme, les opérations de suivi et de vérification des performances et garanties jusqu'aux huit mille heures et le contrôle de l'exploitation durant trois années.

Les prestations du marché font l'objet d'un lot unique décomposé en tranches de la façon suivante :

✓ **Tranche ferme : Phase pré-opérationnelle**

Mission 1 : Elaboration du programme de l'opération

Mission 2 : Assistance au choix du site d'implantation

✓ **Tranche conditionnelle 1A : Phase opérationnelle**

Mission 3.1 : Assistance pour la conduite de la procédure se décomposant en un marché public de conception-construction puis d'un marché d'exploitation

✓ **Tranche conditionnelle 1B : Phase opérationnelle**

Mission 3.1 : Assistance pour la conduite de la procédure se décomposant en un marché public de conception-construction puis d'une DSP de type affermage

✓ **Tranche conditionnelle 2 : Phase opérationnelle**

Mission 3.1 : Assistance pour la conduite de la procédure en délégation de service public (DSP) de type concession

✓ **Tranche conditionnelle 3 : Phase opérationnelle**

Mission 3.1 : Assistance pour la conduite de la procédure en partenariat public privé (PPP)

✓ **Tranche conditionnelle 4 : Phase opérationnelle**

Mission 4 : Assistance générale pendant l'instruction administrative du projet

✓ **Tranche conditionnelle 5 : Phase opérationnelle**

Mission 5 : Assistance et suivi de la réalisation des travaux (aménagement et construction de la plateforme de traitement des déchets)

✓ **Tranche conditionnelle 6 : Phase post-opérationnelle**

Mission 6 : Assistance aux opérations de mise en service, contrôle des performances et garanties jusqu'aux huit mille heures

✓ **Tranche conditionnelle 7 : Phase post-opérationnelle**

Mission 7 : Contrôle de la délégation pendant trois exercices

Une procédure d'appel d'offres européen avait été lancée en novembre 2013.

Délibération n°2014/C03/08

6 sociétés ou groupements d'entreprises avaient remis une offre :

- ✓ BEE & Co ;
- ✓ Groupement GIRUS, CALIA, INDDIGO ;
- ✓ Groupement Envinergie, SAGE Services ;
- ✓ BERIM ;
- ✓ Cabinet Merlin ;
- ✓ Groupement EGIS, IBH W2E, LEXFIS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics et notamment la procédure d'appel d'offres ouvert de services à tranches conditionnelles et notamment les articles 57 à 59 et 72 du Code des Marchés Publics,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 février 2014,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
64	0	0

LE COMITE SYNDICAL,

AUTORISE la Présidente à signer le marché à tranches conditionnelles relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une plateforme de traitement des déchets ménagers et assimilés avec le groupement d'entreprises ENVINERGIE et SAGE SERVICES.

AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces se rapportant au présent dossier.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 25 mars 2014
La Présidente,


Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

25 MARS 2014

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

